

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 14 octobre à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1610, rue De Beauharnois Ouest, lequel est érigé sur les lots 1489110 et 1489106 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, en cour avant, à des fins de garderie, une aire de jeux longeant le boulevard Crémazie Ouest, une aire de jeux longeant la bretelle d'accès de l'autoroute 40 et une clôture de 1,2 mètre de hauteur au lieu de 0,9 mètre devant l'alignement de construction, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de septembre deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement